



Association Cognacaise d'Etudes et de Recherches Sous-Marines
Les récollets, 53 rue d'Angoulême, 16100 Cognac
Agréé Jeunesse et Sports n°16S252 / Affilié FFESSM n°02160074

Compte rendu du Comité Directeur du 23 avril 2008

Membres du bureau présents : Philippe Atienza, Monique Archambaud, Frédéric Bonnaud, Raymond Bourinet, François Boudot, Anne D'Espagnac, Joelle Guyot, Jean-Marc Josse, Yves Lemaitre, Eric Pannaud, Claude Pons, Corinne Thomas.

Membres du bureau excusés : Bruno QUEROIS, Bernard DANDELOT

Membres du bureau absents : Bruno GAUTIER, Michel GAILLARD

Invités : Henri Charbonnier au titre de l'encadrement des N3, Alain ARCHAMBAUD au titre de la commission apnée

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte rendu.
2. Point sur les formations N1, N2 et N3.
3. Point sur les sorties passées (recyclage cadre, Hendaye)
4. Point sur les sorties à venir (Cala, ...)
5. Situation de la piscine d'été (cours pendant juillet et août, organisation d'activités).
6. Achat matériel
7. Point sur les finances (Dépenses/recettes) jusqu'à fin avril.
8. Questions diverses : courrier, info sur AG Fédé...

1 Approbation du précédent compte rendu.

Le précédent CR est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Point sur les formations N1, N2 et N3.

Sur les 13 N1 :

- les 5 N1 qui étaient à Hendaye ont eu leur examen
- il en reste 8 dont 1 qui sera validé à Cala. Pour les 7 restants, à voir.

Sur les 7 N2 :

- ils ont tous eu l'examen théorique, ils passeront l'examen pratique en septembre.

Sur les 7 candidats N3, 1 s'est arrêté. Sur les 6 candidats, 5 sont de l'ACERS, 1 vient d'un autre club.

- examen théorique : mardi 13 05
- pratique : les N3 viendront avec les N2 en septembre du fait qu'il y a suffisamment de moniteurs et de E2.

Formation NITROX organisée le 5 et 6 juin par le CODEP : aucun plongeur de l'ACERS n'est inscrit.

RIFAP : 10 et 12 juin 2008 (en priorité pour les futurs initiateurs et N3).

Apnées : Formation : la vingtaine de candidats doit rapidement obtenir le N2 (échéance en septembre) apnée pour continuer à plonger à Civaux, au-delà de 6 M

Les dates de sorties apnées :

- du 30 mai au 1^{er} juin
- du 20 au 22 juin - sortie SOCOA organisée par la région

Initiateur : 23 et 24 juin : examen initiateur (courrier à adresser à la mairie par Philippe pour demander 2 lignes d'eau et la fosse)

3 Point sur les sorties passées (recyclage cadre, Hendaye)

Recyclage cadres : à cause des conditions climatiques, les cadres n'ont pas pu plonger

Sortie Hendaye : 35 plongeurs soit 116 plongées sur deux jours, 12 cadres présents, les membres de l'ACERS ont gonflé les blocs

4 Point sur les sorties à venir (Cala, ...)

WE du 4 au 8 mai 2008 : sortie CALA MONT JOY :

34 plongeurs sont inscrits soit une cinquantaine de personnes au total avec les accompagnants

AMV demande le solde de la sortie soit 10400 €

Vendredi 25 avril 2008 : soirée Cala Mont Joy

WE du 1^{er} au 4 mai 2009 : Joëlle doit nous faire une proposition de sortie à Marseille

Sortie le 17 et le 18 mai 2008 sur le Morutier à Biarritz : la plongée coûte environ 30 €, une plongée par jour, 12 places.

WE du 14 15 juin 2008 : réflexion en cours pour une sortie sur Arcachon

5 Situation de la piscine d'été (cours pendant juillet et août, organisation d'activités).

Faire une demande à la Mairie pour demander reconduction du créneau horaire de la piscine d'été.

6 Achat matériel

Les achats passés : 2 blocs de 15L + 3 stabs

Les futurs achats : des palmes pour la nage

7 Point sur les finances (Dépenses/recettes) jusqu'à fin avril.

Au 30 avril 2008, il y a 91 licenciés

Dépenses au 30 04 08 = 18 216 €

Revenus au 30 04 08 = 28 230 €

8 Questions diverses : courrier, info sur AG Fédé...

Lors de la l'AG fédérale du 13 avril à Toulouse, le président n'a pas eu le quitus pour son compte rendu. Un conflit semble se dessiner dans les instances dirigeantes de notre fédération.

Tous les autres comptes rendus ont été approuvés. La demande de 4 plongées obligatoires en milieu naturel pour valider un niveau 1 n'a pas été approuvée.

Un licencié a demandé à traiter d'un sujet bio sans être membre de la commission Bio. Un des membres de ladite commission lui a refusé d'intervenir au motif qu'il n'en était pas membre.

Le président de l'association gère ce problème.

La séance est levée à 23h.

Signatures du président et de la secrétaire